

ONE TECH HOLDING

S.A faisant appel public à l'épargne Au capital social de 53.600.000 dinars Siège social : 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2- 2035 Ariana Identifiant Unique : 1174821B

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 05 mai 2021 à 10 heures 30 mn au siège social de la société sis, 16 rue des Entrepreneurs- La Charguia 2- Ariana- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Ratification des délais et mode de convocation ;
- **2.** Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2020 ;
- **3.** Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2020 ;
- **4.** Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2020 ;
- 5. Affectation du résultat de l'exercice 2020 et distribution des dividendes ;
- **6.** Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts :
- 7. Quitus aux membres du conseil d'administration;
- 8. Fixation du montant des jetons de présence ;
- 9. Questions diverses; et
- 10. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 MAI 2021

« PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent(..%) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2020, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2020, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2020 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2020	26 080 832,844
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés Dividendes imposables	100 524 287,377
S/Total	126 860 234,771
Fond social	180 000,000
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés Dividendes imposables	126 425 120, 221

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Primes d'émission	46 069 652,077

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de distribuer, au titre de l'exercice 2020, un dividende de 250 millimes par action correspondant à la somme globale de 13.400.000 Dinars à prélever sur la prime d'émission.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 2021.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à
QUATRIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à
Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.
CINQUIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2020.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à
SIXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 30 000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2020.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à
SEPTIEME RESOLUTION
Questions diverses
HUITIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à».